

Assemblée générale de fondation de l'APHEVs du 29 mai 2018

Lieu : Aula du bâtiment Bellevue de la HES-SO à Sierre

Rédaction du PV de l'assemblée générale : Clothilde Palazzo-Crettol

Accueil des participants et ouverture de l'assemblée générale à 18h30 : Jean-Manuel Segura souhaite la bienvenue aux membres pour la l'Assemblée Générale de fondation de l'APHEVs, l'Association du Personnel des Hautes Ecoles du Valais, qui réunit l'ensemble du personnel administratif et technique (PAT) et du personnel d'enseignement et de recherche (PER) de toutes les hautes écoles du Valais, et ouvre la séance.

1- Votes statutaires

On procède tout d'abord aux votes statutaires.

Vote de fondation de l'APHEVs : la question suivante est posée : « Acceptez-vous la fondation de l'Association du personnel des Hautes Ecoles du Valais, APHEVs ? »

- Accepté à la majorité moins une abstention.

Vote sur le transfert des membres : la question suivante est posée : « Acceptez-vous le transfert des anciens membres de l'AEPS et des membres de l'APeVal employé-e-s dans les Hautes Ecoles du Valais vers l'APHEVs ? »

- Accepté à la majorité moins une abstention.

2- Statuts de l'APHEVs

Jean-Manuel Segura commente la dernière version des statuts, distribuée aux membres en début de séances, qui intègre quelques modifications mineures comparé à la version transmise par courriel à tous les membres début mai.

Il s'agit des articles suivants :

- Le prélèvement automatique de la cotisation (art. 5). L'article mentionne que le comité négociera ceci avec la direction. Pour le moment nous avons l'assurance que la HES-SO Valais accepte ce prélèvement automatique, en tous cas durant la période de transition.
- Le statut de membre après cessation de l'activité (art.7).
- Compétence de l'AG pour fixer les cotisations (art. 11e, 22c et 23) : quelques petits changements, notamment la cotisation de solidarité.
- La politique de défraiement (art. 14) : défraiement pour le ou la présidente, et possibilité d'étendre ce défraiement à d'autres membres en raison de missions particulières.
- La délégation d'attributions par le ou la président-e (art. 15) : afin de rester ouvert à d'autres attributions possibles, pour donner de la souplesse au fonctionnement du comité

Des questions de l'assemblée sont ensuite discutées :

- Comment va-t-on procéder pour les cotisations du PAT qui paie moins que le PER ? : C'est la compétence de l'Assemblée Générale de voter les cotisations. Ce point sera traité après le vote sur les statuts.
- Un membre note que le nom de l'association indiqué dans la version allemande est incorrect. Le nouveau nom est accepté et les statuts sont modifiés en conséquence.

Jean-Manuel Segura propose de voter les statuts en bloc, l'assemblée est d'accord. La question suivante est posée : « Acceptez-vous les statuts de l'APHEVs ? »

- Les nouveaux statuts sont acceptés à la majorité moins une abstention.

L'APHEVs est créée et elle existe de plein droit.

3- Election du comité

On a cherché à avoir un comité qui représente tous les corps de métiers et toutes les écoles, il manque encore quelques membres du PAT mais des discussions sont déjà en cours.

Une présidence issue du PAT et une vice-présidence issue du PER sont proposées, ce qui garantit un certain équilibre et une continuité puisque les deux personnes faisaient partie des 2 comités des anciennes associations.

Le comité proposé est le suivant :

- Présidence : Caterina Jacquod (PAT – HEdS)
- Vice-présidence : Leonard Adkins (CP – HEG)
- Trésorière : Alauda Gutierrez Lopez (CP – HEG)
- HES-SO Valais-Wallis: CP: Clothilde Palazzo (HETS), Jean-Manuel Segura (HEI); CI: Anne Ducrey (HEdS), Rémy Dufresne (HEI); PAT: Pierre-Marie Broccard, Marie-Laure Vicini, Isabelle Jacquod
- ECAV: CP: Vincent Chablais
- HEP: CP: Alain Métry, Danièle Périsset
- Retraités : Jean-Paul Mabillard

La question suivante est posée : « Elisez-vous le comité tel que proposé ? »

- Le nouveau comité est approuvé à l'unanimité.

4- Election des vérificateurs des comptes

Les personnes suivantes sont proposées comme vérificateurs des comptes pour l'APHEVs :

- Benoît Zuber (HEG)
- Umberto Piantini (HEI)

La question suivante est posée : « Acceptez-vous les vérificateurs des comptes tel que proposé ? »

- Les vérificateurs des comptes sont acceptés à l'unanimité.

5- Cotisation

Les cotisations proposées sont les suivantes :

- Corps professoral, Directeurs, Responsables de service : 16 CHF / mois.
- Corps intermédiaire, personnel administratif et technique, corps professoral de l'ECAV : 8 CHF / mois.
- Cotisation de solidarité : 2 CHF / mois pour les non-membres.

Jean-Manuel Segura précise que les nouvelles cotisations ne seront effectives que dès le 1^{er} janvier 2019. Il explique la dérogation pour le CP de l'ECAV due à la réalité financière : Les professeurs ne reçoivent que 85 % du salaire comparé aux professeurs de la HES-SO Valais et de la HEP. Cette cotisation réduite sera changée dès que les salaires auront été mis à niveau (par exemple suite à l'intégration dans la HES-SO Valais). Les cotisations des membres sont soumises au vote :

- Les cotisations des membres sont acceptées à l'unanimité.

Les cotisations des retraité-e-s sont ensuite discutées. Le principe est qu'au moment de la retraite on reste membre sauf si on démissionne. La situation dans l'ancienne association AEPS était que la cotisation annuelle était de 24 francs par année.

Une discussion s'ensuit, car la règle à la FMEP est que les retraité-e-s paient 3 francs par mois donc la moitié de la cotisation. Il s'agira au nouveau comité de traiter ultérieurement ce point.

Il est proposé de garder la cotisation actuelle de 24 francs par année et cette proposition est soumise au vote :

- La cotisation des retraité-e-s est votée à l'unanimité.

Finalement, la proposition d'introduire une cotisation de solidarité est discutée. Le travail de l'association permet d'obtenir des avantages qui profitent à l'ensemble des personnels et pas seulement aux membres. Il existe plusieurs exemples dans des entreprises. L'introduction ou non de la cotisation de solidarité dépendra des négociations qui seront menées par le comité avec la direction.

Le montant versé à l'APHEVs ne doit pas être supérieur à celui des membres. Jean-Manuel Segura demande à l'AG de mandater le comité pour entamer les négociations avec la direction. Il propose un montant de 2 francs.

- Ces décisions sont votées à l'unanimité.

6- Allocution de la nouvelle présidente

Caterina Jacquod fait une allocution exprimée en allemand et en français. Elle est très contente de s'engager dans cette nouvelle association et se réjouit de porter la voix de l'action syndicale. Il existe des réalités très différentes entre PER et PAT et entre les hautes écoles, le comité est composé à dessein de manière diverse de façons à faire entendre les différences.

Une certaine harmonisation est nécessaire entre les différents corps de métiers, et il s'agit aussi de garantir que l'on puisse travailler dans des conditions harmonieuses dans les différents lieux, même si les conditions financières ne sont pas toujours au beau fixe.

Parmi tous les dossiers, la question de la CPVAL est très importante, les travaux touchent à leur terme et un certain nombre d'enjeux nous touchent tous et toutes : taux de conversion, des éléments pratiques tels que va dans quelle caisse et à quelles conditions, etc.

7- Mot du nouveau vice-président

Leonard Adkins poursuit avec une petite allocution. Il se réjouit de la collaboration avec la présidente et abonde dans son sens sur la nécessité de remettre sans cesse l'ouvrage sur le métier et de s'encourager mutuellement. Il est convaincu que l'union fait la force et que la nouvelle association pourra être une voix pour le personnel de la HES-SO Valais-Wallis.

Vive l'APHEVS !!!

8- Dernières questions et clôture de l'assemblée

La question du transfert de la fortune et des membres de l'APeVaL est encore discutée. Les cotisations seront versées à l'APeVal jusqu'à la fin de l'année. Le comité effectuera toutes les démarches pour finaliser les transferts.

Clôture de l'assemblée générale à 19 h 15. Tout le monde est invité à un apéritif garni.